

**RAPPORT DU JURY
DE LA PROCEDURE DE SELECTION DES PENSIONNAIRES
À L'ACADÉMIE DE FRANCE À ROME – VILLA MÉDICIS
POUR L'ANNÉE 2024-2025**

*Rapport établi par
M. Sam Stourdzé
président du jury*

VILLA MÉDICIS

AVANT-PROPOS

1. LA DESIGNATION DU JURY ET DES EXPERTS

1.1 La composition du jury p.4

1.2 Le collège des experts p.5

2. LE DEROULEMENT DE LA SELECTION

2.1 Le dépôt des candidatures p.6

2.2 La phase de pré-sélection p.7

2.3 La phase de sélection p.8

2.4 Analyse des candidatures p.9-10

VILLA MÉDICIS

AVANT-PROPOS

L'Académie de France à Rome – Villa Médicis accueille chaque année, de septembre à août, à l'issue d'une sélection effectuée sur un appel à candidatures ouvert, des artistes et chercheurs pour une résidence de création et de recherche d'une durée d'un an : les pensionnaires de la Villa Médicis.

Les candidats peuvent présenter leur candidature au titre de l'ensemble des disciplines de la création littéraire et artistique, ainsi qu'au titre de l'histoire de l'art ou de la restauration des œuvres d'art ou des monuments.

Le présent rapport retrace la conduite des différentes étapes de la sélection des pensionnaires de la promotion 2024-2025 de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, établi sous la responsabilité du président du jury.

1. LA DESIGNATION DU JURY ET DES RAPPORTEURS

Le décret n° 2021-1229 du 25 septembre 2021, et notamment ses articles 7,8,10 et 17, a confié au conseil d'administration de l'Académie de France à Rome la compétence pour fixer lui-même par ses délibérations le statut et les conditions d'accueil des pensionnaires et des résidents, compétence auparavant dévolue à l'État.

Le jury se compose dorénavant de huit membres : deux membres de droit le directeur de l'AFR, président du jury, et le directeur général de la création artistique ou son représentant, ainsi que six personnalités qualifiées. Cette nouvelle procédure donne compétence au directeur de l'Académie de nommer les personnalités qualifiées siégeant au jury, ainsi que les rapporteurs qui les assistent.

Le jury est chargé d'examiner souverainement les candidatures et d'établir la liste des pensionnaires qui seront sélectionnés pour une résidence d'un an à la Villa Médicis.

1.1 La composition du jury

Pour le recrutement de la promotion de pensionnaires 2024 -2025 et au vu de la décision du directeur n°2023/514 de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, le jury était ainsi composé :

- M. Sam Stourdzé, directeur de l'Académie de France à Rome, président ;
- Mme Delphine Fournier, déléguée aux arts visuels, direction générale de la création artistique, représentant le directeur général de la création artistique ;
- M. Sasha Blondeau, compositeur ;
- Mme Joana Hadjitomas, réalisatrice, scénariste et artiste ;
- Mme Thiphaine Samoyault, écrivaine et directrice d'études de l'EHESS ;
- Mme Marie Cozette, directrice du CRAC Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ;
- M. Jérémie Koering, professeur ordinaire en histoire de l'art des Temps modernes et chargé de recherche au CNRS ;
- M. Vincent Baudriller, directeur du Théâtre Vidy-Lausanne.

1.2 Le collège des rapporteurs

Tout comme les années précédentes, les membres du jury ont pu solliciter l'avis des rapporteurs désignés annuellement par le directeur de l'Académie dans les différentes disciplines. Ces rapporteurs ne font pas partie du jury et leurs appréciations ne se substituent pas à celles des membres du jury qui demeurent seuls décisionnaires. Leurs avis et leurs connaissances permettent néanmoins d'éclairer les délibérations du jury.

Les rapporteurs ont pu faire valoir leur analyse sur les projets déposés au stade de la pré-sélection comme de la sélection. Ils ont ainsi eu accès à l'ensemble des dossiers de candidature, comme le prévoit la réglementation, et ont pu assister aux auditions de sélection par visioconférence et en présentiel.

Pour le recrutement de la promotion 2024-2025, ont été désignées en qualité de rapporteurs au vu de la décision du directeur n°2023/515, les personnalités suivantes :

- Mme Aneta Bassa, chargée de la commission Roman au Centre national du livre ;
- M. Jacques Bayle, inspecteur de la création ;
- Mme Pascale Cassagnau, responsable, des collections audiovisuelles, Centre national des arts plastiques ;
- Caroline Cros, inspectrice de la création ;
- Mme Elena Dapporto, inspectrice de la création ;
- Mme. Antonella Fenech Kroke chercheur CNRS, directrice adjointe du Centre André Chastel ;
- M. Nicolas Dutent, adjoint à la déléguée à la création – pôle non-fiction ;
- M. Eric de Visscher, inspecteur de la Création Artistique
- Mme. Fannie Escoulen, cheffe du département photographie, Direction générale de la création artistique ;
- Mme Christine Graz, inspectrice de la création artistique, collègue danse, inspection de la création artistique, direction générale de la création artistique, ministère de la Culture ;
- M. Florent Kieffer ; chef du bureau des industries créatives des arts visuels ;
- Mme Natacha Kubiak, adjointe à la cheffe du département de la création, en charge du pôle fiction, Centre national du Livre ;
- Mme Sandrine Mahieu, inspecteur de la création ;
- Mme Sylvie Sierra-Markievicz, inspectrice de la création artistique, coordinatrice du collège musique, inspection de la création artistique, direction générale de la création artistique, ministère de la Culture ;
- Mme Maria Stavrinaki, maître de conférences HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- M. Guy Tortosa, inspecteur de la création artistique, collègue arts plastiques, inspection de la création artistique, direction générale de la création artistique, ministère de la Culture ;
- Mme Aude Vuillier, chargée de mission Design.

2. LE DEROULEMENT DE LA SELECTION

2.1 Le dépôt des candidatures

Le directeur a fixé le nombre de pensionnaires à 16 pour la promotion 2024-2025, reconduisant ainsi le nombre de bourses ouvertes pour la précédente promotion.

Les candidats ont dû déposer, à l'appui de leur candidature, un dossier dont la composition est fixée par le règlement du concours de sélection des pensionnaires. Ce dossier comprend une lettre exposant les motivations des candidats et la nature du projet de création, de recherche ou d'expérimentation qu'ils envisagent de conduire au cours de leur période de résidence à l'Académie de France à Rome, ainsi que, le cas échéant, les pratiques nécessaires à leur réalisation.

Le règlement de la procédure de sélection a été mis en ligne sur le site internet de l'Académie de France à Rome, dès le 30 juin 2024.

La période de candidature via une plateforme dématérialisée dédiée s'est étendue du 11 septembre à 12h au 23 octobre à 12h (*Central European Time*).

VILLA MÉDICIS

Cette année, 713 dossiers recevables ont été déposés auprès de l'Académie de France, pour un total de 765 candidatures puisque 47 candidatures reposaient sur un binôme, 1 sur un trinôme et un collectif de 5 personnes.

2.2 La phase de pré-sélection

Le 30 octobre 2023, l'ensemble des membres du jury s'est réuni, en présence des rapporteurs, pour une présentation des modalités du concours.

Lors de la réunion du 20 janvier 2023, organisée en visioconférence, les rapporteurs ont été appelés à présenter en début de réunion les candidatures qu'ils jugent prioritaires pour les auditions.

À la suite des observations et des avis des rapporteurs, le jury s'est réuni pour dresser une liste de trente-une candidatures pour l'audition finale.

Rubriques	Disciplines	Nombre de candidatures retenues pour les auditions
Arts visuels	Arts plastiques	9
	Photographie/Film	3
	Roman graphique	1
Ecrit	Littérature	5
	Ecriture de scénario	2
Espace	Mise en scène et chorégraphie	2
Histoire de l'art, théorie des arts et restauration	Théorie des arts	1
	Histoire de l'art	4
Musique	Composition	4
Total		31

2.3 La phase de sélection

Les auditions se sont déroulées les 1 et 2 février 2024 à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs de Paris. Assistaient aux auditions les membres du jury, les rapporteurs dont certains en visioconférence et le secrétariat du jury.

Chaque entretien individuel de 20 minutes se compose en une phase de présentation par les candidats de leur projet, suivi d'un échange avec le jury.

La présentation personnelle n'a pas tant vocation à porter sur le profil et le projet des candidats déjà connus des membres du jury grâce au dossier de candidature, qui

VILLA MÉDICIS

comporte curriculum vitae et projet détaillé. Au contraire, ces premières dix minutes sont l'occasion d'une mise en perspective du projet envisagé, prenant en compte les éventuels ajustements intervenus entre le dépôt de candidature et l'audition.

La phase d'échange suivant la présentation est un moment clé pour les membres du jury. Elle leur permet de se forger une opinion plus fine sur la motivation des candidats, la compréhension des enjeux de la résidence, la faisabilité du projet ou encore la capacité à s'insérer dans une communauté pluridisciplinaire.

A l'issue des auditions, les rapporteurs présents ont été invités par le président du jury à formuler leurs retours d'auditeurs ainsi qu'un avis spécialisé sur les dossiers qu'ils souhaitent défendre. Après avoir formulé leurs dernières observations, ils ont laissé le jury débattre et arrêter la sélection finale.

Tous les candidats auditionnés ont été informés par courriel du résultat des auditions.

Sur proposition du jury, le président du jury a désigné le 2 février 2024 les 16 pensionnaires de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis pour l'année 2024- 2025, pour un séjour de 12 mois à compter de septembre 2024.

2.4 Analyse des candidatures

2.4.1 Discipline

La plate-forme dématérialisée propose aux candidats de postuler, à titre indicatif, dans vingt et une disciplines : architecture, arts plastiques, autres disciplines, composition musicale, design/mode, métiers d'art, écriture de scénario cinématographique, histoire et théorie des arts, littérature, photographie, restauration des œuvres d'art ou des monuments et scénographie, mise en scène et chorégraphie, roman graphique. Une catégorie « autres disciplines » permet aux candidats ne s'identifiant pas dans une des disciplines préalablement citées d'indiquer leur propre champ de recherche ou genre de la création littéraire et artistique. Pour mémoire, il n'existe pas de quota par discipline.

Rubriques	Disciplines	Nombre de candidatures	Candidatures retenues
Arts visuels	Arts plastiques	265	6
	Graphisme	9	
	Photographie/Film	59	1
	Roman graphique/Bande dessinée	11	
Ecrit	Commissariat d'exposition	3	
	Écriture de scénario	22	1

VILLA MÉDICIS

	Littérature	117	3
Espace	Architecture	19	
	Design/métiers d'art	7	
	Mise en scène et chorégraphie	15	
	Scénographie	3	
	Mode	2	
Histoire de l'art, théorie des arts et restauration	Histoire de l'art	23	3
	Théorie des arts	9	
	Restauration d'œuvres d'art et monument	6	
Musique	Composition	57	2
	Musicologie	5	
Autres		81	
TOTAL		713	16

2.4.2 Nationalité

La délibération du conseil d'administration de l'Académie du 15 novembre 2021 a confirmé l'absence de condition de nationalité pour faire acte de candidature, ce qui constitue une singularité parmi les sélections des différents instituts et académies nationaux implantés à Rome. Il n'est ainsi exigé des candidats que la capacité à présenter un projet et, le cas échéant, à défendre à l'oral ce projet en langue française.

Cette ouverture a permis à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, ces dernières années, de compter entre un quart et un tiers de pensionnaires ne disposant pas de la nationalité française ou disposant d'une nationalité en sus de celle française. Cet ordre de grandeur s'est confirmé cette année encore avec 765 candidats, 529 disposants de la seule nationalité française, 35 disposants au moins d'une nationalité en sus de la nationalité française et 201 de nationalités étrangères. La promotion retenue compte in fine 10 artistes français dont 1 personne de nationalité franco-libanaise, 1 personne de nationalité italienne-sud-africaine, 1 personne de nationalité italienne-état-unienne, 1 personne de nationalité brésilienne et une de nationalité marocaine.

2.4.3 Égalité femme-homme

Les candidatures déposées comprenaient 384 femmes, 369 hommes et 12 se déclarant dans la catégorie « autres ». Le jury a été soucieux de prendre en compte les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la procédure de sélection. La promotion finale se répartie entre 7 femmes, 7 hommes et deux candidats se déclarant dans la catégorie « autre ».

2.4.4 Age

La délibération du conseil d'administration du 15 novembre 2021 a maintenu la seule condition d'âge minimal de 18 ans et n'a pas réintroduit de limite d'âge. La moyenne d'âge des candidatures retenues cette année est de 39 ans, le plus jeune candidat retenu ayant 30 ans et le plus âgé 51 ans.